

**REPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT  
DU  
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
18	19

**Date de la  
convocation  
25/09/2020**

**OBJET  
DE LA  
DÉLIBÉRATION**

**CRISE  
SANITAIRE :**

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION  
LA DO RE**

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

**DELIBERATION N° 07  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le premier octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :**  
- B. ETTORI (Procuration à J.-C. MAZAUDIER)

**Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Chorale LA DO RE, sollicitant une aide financière, afin de faire face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire : le nombre d'adhérents est en nette baisse et les concerts et autres manifestations ne peuvent avoir lieu. La trésorerie de l'association ne va pas permettre de rémunérer le Chef de Cœur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € (six cents euros) à l'Association LA DO RE.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

030-213002413-20201001-DE07-011020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2020

Affichage : 05/10/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

